AVIS MOTIVE DE l'ASSOCIATION QUI PRESENTE LE CANDIDAT A L'ORDRE DEPARTEMENTAL DES BENEVOLES

Rappel Article 6 du Règlement :

« Dans le cas où le Président d'une association souhaite candidater, la proposition doit provenir d'une décision collective, à savoir :

- Proposition par deux membres du bureau à minima (l'avis motivé devra être signé par ces deux membres),

- Proposition par le Conseil d'Administration de l'association (l'avis motivé devra être signé par au moins deux administrateurs). »

Nom de l'Association :

Durée d'activité dans l'association proposant le bénévole :

AVIS MOTIVE SYNTHETIQUE DE LA PERSONNE QUI PROPOSE LA CANDIDATURE (à remplir obligatoirement et de façon lisible) :

……..

……..

……..

……..

……..

……..

……..

……..

……..

……..

……..

……..

……..

……..

……..

……..

……..

……..

……..

……..

……..

……..

……

……..

……..

……..

……..

……..

……

……

……

……

……

……

……

……

……

L'ASSOCIATION	LE CANDIDAT
Nom de l'association Nom(s), Prénom(s) et Fonction(s) du ou des signataire(s) : A ----------, Le ---------- Cachet et signature(s) :	Nom, Prénom et Fonction du candidat : A ---------- Le ---------- Signature du candidat :